CHASSE ET PECHE
****
DIRECTION DE CABINET
****
DIRECTION GENERALE DES EAUX
FORETS CHASSE ET PECHE
****
DIRECTION DES FORETS
****
SERVICE DES INVENTAIRES ET DES AMENAGEMENTS
FORESTIERS
****

N°244 /MEFCP/DIRCAB/DGEFCP/DF/ SIAFHN

UNITE - DIGNITE - TRAVAIL
****

COURRIER ARRIVÉE
ENREGISTRE LE 17 AOUT 2022
SOUS LE N° 533

Bangui, le 12 AOUT 2022

LE MINISTRE DES EAUX, FORETS, CHASSE ET PECHE

A

MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DE LA SOCIETE

TIMBERLAND INDUSTRIE S.A

Objet : Autorisation pour la diversification des essences

Réf : V/L N°0 64/06/22/DGA/OG.

Monsieur le Directeur Général Adjoint,

J'accuse réception de votre correspondance ci-dessus référencée relative à la demande d'Autorisation pour diversifier l'exploitation des essences.

De l'examen de la correspondance par les services techniques, il ressort que, ces dispositions sont prévues dans la Convention Définitive d'Exploitation et le plan d'Aménagement du PEA 188, qui stipulent que « ***pour exploiter les essences ne faisant pas partie de la liste des essences objectifs, il faut faire une demande d'autorisation de coupe auprès du Ministère de tutelle*** ».

A cet effet, je marque mon accord pour la diversification du Doussié de savane (Daniella Oliveri, d'Afzelia Africana), du Doussié Pachyloba (Afzelia Pachyloba) et du Doussié rouge (Afzelia bipindensis).

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général Adjoint, l'assurance de ma parfaite collaboration.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche
Le Ministre
R.C.A

Amit IDRISS